



Doc. 14900
24 juin 2019

Renforcer le processus décisionnel de l'Assemblée parlementaire concernant les pouvoirs et le vote

Amendement¹ n° 31

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 3, insérer la phrase suivante :

«Toutefois, l'Assemblée constate avec une préoccupation croissante l'absence de coopération de certains Etats membres avec la Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)».

Déposé par:

GALE Roger, Royaume-Uni, CE
ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
GOGUADZE Nino, Géorgie, CE
HOWELL John, Royaume-Uni, CE
LIDDELL-GRAINGER Ian, Royaume-Uni, CE

1. 2019 - Troisième partie de session

